

E 2001(E)-/1/389

[DoDiS-296]

*Le Conseiller de légation de la Division du Contentieux, des Affaires  
financières et Communications du Département politique, F. Kappeler, au  
Chargé d'Affaires a. i. de la Légation de Suisse à Buenos Aires, M. Fumasoli*

*Copie*

L NT Confidentiel

Berne, 14 août 1947

Nous avons l'honneur de nous référer à votre télégramme N° 127<sup>1</sup> relatif à la venue en Suisse de Mme Perón. Il avait été prévu qu'au cours de son

---

1. *Non reproduit.*



séjour dans notre pays, MM. les Conseillers fédéraux participant aux réceptions officielles accordées à Mme Perón s'entretiendraient avec elle des difficultés surgies dans le fonctionnement de l'accord commercial argentin-suisse du 20 janvier 1947<sup>2</sup>. A cette fin, deux notices, l'une émanant de la Division du Commerce<sup>3</sup>, et l'autre de notre section<sup>4</sup>, ainsi qu'un aide-mémoire<sup>5</sup>, ont été rédigés. Vous voudrez bien trouver en annexe, pour votre information, copie de cette documentation.

Comme vous pouvez le constater, l'aide-mémoire, en trois points, se borne à soulever les principales difficultés auxquelles se heurte le bon fonctionnement de l'accord commercial argentin-suisse, soit les prix des céréales argentines, les restrictions argentines à l'importation et à l'octroi de devises et la suspension des transferts de caractère financier<sup>6</sup>. Mme Perón ayant exprimé son intention de s'entretenir avec les autorités suisses de questions d'importation et d'exportation, nous avons jugé utile de ne faire allusion dans cet aide-mémoire qu'aux points strictement en rapport avec l'accord commercial. Ce n'est pas que nous déniions l'importance à d'autres problèmes, tels que l'accord de la clause de la nation la plus favorisée, la création du monopole de la réassurance en Argentine<sup>7</sup>, la menace d'expropriation d'entreprises électriques en Argentine<sup>8</sup>, la reprise du service de l'emprunt 4% Province de Buenos-Aires 1910<sup>9</sup>, la liquidation de sociétés de nationalités ennemies auxquelles la Suisse est également intéressée, etc<sup>10</sup>. Si cependant nous nous sommes abstenus de faire figurer ces points dans l'aide-mémoire, c'est que nous voulions éviter de charger la discussion de questions plutôt techniques et sur lesquelles Mme Perón n'aurait peut-être pas pu se prononcer.

La documentation mentionnée plus haut avait été transmise à MM. les Conseillers fédéraux afin de leur permettre de participer à une discussion éventuelle avec Mme Perón. L'aide-mémoire avait été remis, avec le com-

---

2. Pour l'accord commercial mentionné, cf. K I/665 (DoDiS-1837). Par cet accord l'Argentine s'engage à vendre et la Suisse à acheter, annuellement, un minimum de 100'000 et un maximum de 250'000 tonnes de froment durant les années 1947-1951; 120'000 tonnes de maïs en 1947 puis 100'000 tonnes chaque année de 1948 à 1951; 100'000 tonnes d'orge en 1947 puis 80'000 tonnes chaque année de 1948 à 1951; 150'000 tonnes d'avoine en 1947 puis 100'000 chaque année de 1948 à 1951. De son côté la Suisse s'engage à livrer à l'Argentine durant le même période des machines industrielles, métiers à tisser, moteurs, chaudières à vapeur, matériel d'électricité et téléphone, produits chimiques et pharmaceutiques. Pour l'entretien prévu entre le CF et E. Perón, cf. E 2001(E)-1/389 et E 2001(E)1969/121/67.

3. Datée du 30 juillet. Non reproduit.

4. Datée du 31 juillet. Non reproduit.

5. Non reproduit.

6. Pour une analyse économique plus approfondie des questions mentionnées, cf. la notice citée à la note 3 ci-dessus.

7. Pour les intérêts de la Compagnie suisse de Réassurance vis-à-vis de l'Argentine, cf. la correspondance de cette société avec le DPF. Non reproduit.

8. Sur ce sujet et les intérêts suisses concernés, cf. E 2001(E)1967/113/669 et E 2001(E)1968/78/128.

9. Sur ce sujet, cf. E 2200.60(-)1968/231/9.

10. Sur la politique concernant les investissements étrangers en Argentine, cf. DDS, vol. 16, N° 87.

mentaire suivant, par M. Cuttat à M. Llambi, Ministre d'Argentine en Suisse, avant la venue de Mme Perón<sup>11</sup>:

«La presse suisse de gauche, ainsi qu'une grande partie de l'opinion publique suisse désapprouvent l'accueil officiel de Mme Perón par les autorités suisses. Si nous avons ainsi passé outre aux objections de notre opinion, c'est dans l'espoir de pouvoir les réfuter ultérieurement, moyennant les résultats concrets de cette visite. Il serait donc éminemment souhaitable que Mme Perón pût, dès son séjour en Suisse, faire entrevoir la solution des trois points du mémorandum.»

MM. Llambi et Schiopetto semblent avoir immédiatement câblé notre mémorandum à Buenos-Aires, en demandant de le traiter avec bienveillance. Lorsque Mme Perón se rendit au dîner offert par le Conseil fédéral le lundi 4 août, elle était au courant de nos réclamations. Le Président de la Confédération<sup>12</sup> attaqua pendant le repas le problème du blé. Elle répondit que l'Argentine baisserait ses prix du blé si la Suisse en faisait autant avec le prix des machines. Le Président rétorqua que le blé n'ayant pas besoin d'être élaboré, ne saurait se comparer à nos machines de précision. L'épouse du Président argentin répliqua qu'il n'en est rien, M. Perón étant résolu d'élever le standard de vie du péon argentin de 2 à 8 pesos par jour, ce qui renchérit évidemment le blé. Toutefois, pendant le repas, puis dans son toast, Mme Perón promit d'être fidèle ambassadrice des vœux et des préoccupations économiques du Gouvernement suisse auprès de son mari<sup>13</sup>.

Au cours du voyage à Lucerne, le Président de la Confédération répéta son désir concernant le prix du blé, en insistant sur le fait que le prix du pain a, en Suisse une importance politique considérable, en sorte que son augmentation pourrait se traduire par de l'animosité envers l'Argentine. De son côté, M. Cuttat fit valoir que la Suisse n'entendait pas discuter le plan quinquennal, ni les motifs des mesures prises en Argentine, mais s'attendait à un geste de la part d'un pays auquel elle ne demande aucun crédit, auquel elle livre ponctuellement et dont elle est un remarquable client. Mme Perón reconnut que la Suisse occupe une place exceptionnelle parmi les clients et fournisseurs de l'Argentine. Elle ne tarit d'ailleurs pas d'éloges sur notre organisation.

Le mardi soir 5 août, au cours de la réception qu'elle offrit au Bellevue, Mme Perón répéta qu'elle se ferait à Buenos-Aires l'ambassadrice de nos vœux et de nos préoccupations. Elle fit la même déclaration le lendemain à Neuchâtel, à la suite d'entretiens avec M. le Conseiller fédéral Petitpierre, de la visite de la fabrique Movado et d'une allocution de Mme Primault, femme

11. Cf. la notice de la Section du Protocole du DPF du 11 août 1946 signée par J.-A. Cuttat. Non reproduit (DoDiS-2239).

12. Il s'agit de Ph. Etter.

13. Cf. à ce propos la notice du DPF du 22 octobre 1947 pour la Commission des Affaires étrangères du Conseil national, E 2800(-)1967/59/3: Mme Perón, à la suite de son voyage en Suisse, a parlé à M. Miranda, dictateur économique de la République Argentine, de la question des prix, que nous avons soulevée à Berne. Elle a donc tenu la promesse qu'elle nous avait faite. Nous avons obtenu une diminution du prix de l'avoine et du seigle, sans qu'il soit possible de dire si cette réduction est la conséquence de la démarche faite par Mme Perón auprès de M. Miranda.

du Président de la Chambre suisse de l'Horlogerie, exposant la gravité des mesures prises en Argentine contre l'horlogerie.

Par suite des divers incidents survenus lors de la visite officielle de Mme Perón<sup>14</sup>, MM. les Conseillers fédéraux ont dû faire preuve d'une certaine retenue au cours des pourparlers. Il est toutefois à espérer que les assurances réitérées de Mme Perón de se faire notre ambassadrice à Buenos-Aires auront une certaine influence sur les difficultés que nous rencontrons actuellement dans nos relations économiques avec l'Argentine.

---

14. *Pour les incidents mentionnés, cf. le télégramme de M. Petitpierre à F. Bernoulli du 6 août 1947, E 2001(E)-/1/389. Ce dernier contient notamment les explications suivantes, à transmettre au gouvernement argentin: Précisez en particulier de ma part que les deux incidents mentionnés par presse relatifs visites Madame Perón à Berne et Lucerne furent sans gravité. Insistez sur fait que Madame Perón ne fut pas atteinte et donnez détails suivants: A Berne trois communistes seulement lancèrent contre cortège tomates dont une seule atteignit voiture et me toucha éclaboussant vêtements. Coupables furent arrêtés peu après et restent sous surveillance. Conseil fédéral condamna officiellement attitude ces trois communistes et opinion publique suisse en fit autant dans son immense majorité. A Lucerne une pierre lancée par un fou autrefois hospitalisé en Argentine frappa pare-brise chauffeur voiture Madame Perón ne causant que dégâts matériels.*